Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue à Hôtel de ville situé au 2940, route 327 ce 5 décembre 2023 à 14h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Julie James et Chantal Scapino et les conseillers suivants : Robert Dewar, Daniel St-Onge et Gerry Clark.

Le conseiller Richard Francoeur est absent et a motivé son absence

Le directeur général adjoint Mathieu Dessureault est présent.

Ordre du jour

1. **Constatation du quorum et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Octroi de contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière Maskinongé**
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h00. La mairesse de la Municipalité du Canton de Harrington et présidente de la séance, Madame Gabrielle Parr, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec.*

2023-12-R246

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Dewar

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-R247

3. Octroi de contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière Maskinongé

ATTENDU QU'un ponceau du chemin de la Rivière Maskinongé a atteint un état de détérioration critique et il y a un besoin urgent d'entretien immédiat pour éviter un effondrement potentiel;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC d'Argenteuil a déjà élaboré les plans et devis pour les travaux requis;

ATTENDU QU'il est impératif que les travaux d'entretien débutent dans les plus brefs délais compte tenu de l'état du ponceau, pour assurer la sécurité des infrastructures et pour prévenir d'éventuelles perturbations;

ATTENDU QUE la présente dépense est applicable au seuil de dépenses nécessaire dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitations écrites;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais impartis, soit :

- Excavation Miller 2014 : 78 458.36 $
- David Riddell Excavation/Transport : 85 500.51 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Julie James

et résolu à l'unanimité du conseil :

- D'octroyer le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière Maskinongé, à Excavation Miller 2014 pour la somme de 78 458.36 $, taxes incluses;

- D'affecter ladite dépense au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions
(Portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour)

Aucune question posée

2023-12-R248 **6. Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel St-Onge et résolu que la séance soit levée à 14h05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec.*

Gabrielle Parr **Mairesse**	**Mathieu Dessureault** **Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint**